

Règles communes à toutes les DR

La composition des équipes :

- Un archer peut figurer dans différentes équipes de son club (DRE ou DR promo) mais pas dans une étape de même niveau.

Exceptions :

- * Les U18 ou U21 peuvent participer à la DR jeunes et à une autre DR.
 - * Les archers pratiquant à la fois arcs classique et poulies
- Exemple : un archer figurant dans l'équipe DRE de son club à l'étape 1 a le droit de figurer dans une équipe de DR promo lors d'une autre étape.... sauf si pour la DRE il était en CO et en DR Promo en CL

- Les DR (sauf Jeunes) sont réservées uniquement aux catégories suivantes : U18,U21 et S1 à S3.
- La DR Jeunes est ouverte aux catégories U13,U15,U18 et U21 en arc classique.
- Il est possible d'inscrire plusieurs équipes dans une même division (sauf Excellence et sauf s'il y a une limite liée à la capacité d'accueil de l'organisateur).
- Les clubs ayant une équipe en Division Nationale (classique ou poulies) n'ont pas le droit de faire tirer en Division Régionale leurs 3 meilleurs archers du classement national de l'année précédente (transfert compris).
- La composition de l'équipe doit être déposée avant le début de chaque concours auprès du greffe à l'aide du formulaire.
- **Le transfert des tireurs**
 - La règle fédérale sur les transferts s'applique pour toutes les Divisions Régionales. Article C.3.3.
 - Le transfert est dit « libre » lorsqu'il est réalisé entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre de chaque année durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club, tant en individuel que par équipe, sans aucune limitation quelle que soit la discipline concernée.
 - Le transfert est dit « autorisé » quand il est réalisé sous contrôle et sur accord de la Ligue quittée après le 30 novembre. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club mais ne permet pas d'entrer dans la

composition d'aucune équipe de son nouveau club quelle que soit la discipline concernée.

- Les sur-classements :

- Pour les S3 et U18 participant aux équipes DRE :
- Le sur-classement ponctuel des U21 et seniors(3) est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason.
 - Cas particulier des S3 : Ils peuvent être surclassés ponctuellement en TAE en S2 ou S1 sans certificat médical.
 - Les U18, dans le cadre du sur-classement ponctuel, s'ils changent de distance et blason devront fournir un certificat médical de simple sur-classement établi par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an.

- Les sanctions :

Les équipes s'engagent à participer à toutes les étapes des DR. En cas de non-participation à l'une de ces étapes (qualification et phases finales), une pénalité de points sera appliquée.

- La tenue vestimentaire de l'équipe

- Tous les membres d'une même équipe, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent porter la même tenue, composée d'un bas et d'un haut défini par les règles générales.
- Toutefois sur la pièce vestimentaire haute doit apparaître le nom, l'insigne ou le logo de l'association qui concourt, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors prévus au E.2 des Règlements Généraux
- Tous les participants à une compétition de la filière par équipe (D1, D2, DR Excellence) (DR promo) doivent porter la tenue de leur association, y compris les archers participant en individuel si la compétition est ouverte.
- **Jumelles, longue vue ou autres moyens optiques**
 - Ils peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches, pourvu qu'il ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.
 - Les longues vues doivent être ajustées de manière à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

Récompenses :

- Le montant des récompenses pour les DR est fonction du nombre d'équipes inscrites.
- Le Comité directeur se réserve le droit de modifier les récompenses en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque DR.
- Les récompenses sont attribuées uniquement aux équipes ayant participé aux 3 étapes.

Dotation DR Excellence et DR Promo

Nb équipes	8 et +	Entre 4 et 7	- 4 équipes
1 ^{ère} place	300 €	200 €	100 €
2 ^{ème} place	200 €	100 €	60 €
3 ^{ème} place	100 €	60 €	

Dotation DR Jeunes

1 ^{ère} Place	2 ^{ème} Place	3 ^{ème} Place	4 ^{ème} Place	Finalistes
400€	300€	200€	100€	50€

Dates limites d'inscription des équipes :

DR Excellence : 01 avril (1^{ère} manche 13 avril)
 DR Promo : 15 avril (1^{ère} manche 10 mai)
 DR Jeunes : 15 avril (1^{ère} manche 10 mai)

Date limite inscription 1^{ère} équipe (DR Promo) : 05 avril

Coût d'inscription des équipes:

DR Excellence : 150,00€
 DR Promo : 100,00€
 DR Jeunes : 50,00€

LES DIVISIONS REGIONALES 2025

Filière par équipes du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts de France

	Jours	Mois	Organisateur	Type compétition	Lieu
DRE poulies	Samedi 12	Avril	AIRE SUR LA LYS	DRE Arcs à Poulies	MANCHE 1 ISBERGUES
DRE Classique	Dimanche 13	Avril	AIRE SUR LA LYS	DRE Arcs Classiques	MANCHE 1 ISBERGUES
DR Jeunes	Samedi 10	Mai	SERINGES ET NESLES	DR JEUNES secteur 1	MANCHE 1 CHEZY EN ORXOIS
DR Promo CO	Samedi 10	Mai	SERINGES ET NESLES	DR PROMO Poulies /BB?	MANCHE 1 CHEZY EN ORXOIS
DR Promo CL	Dimanche 11	Mai	SERINGES ET NESLES	DR PROMO Classique	MANCHE 1 CHEZY EN ORXOIS
DR Jeunes	Samedi 17	Mai	GRANDE SYNTHÉ	DR JEUNES secteur 2	MANCHE 1 GRANDE SYNTHÉ
DRE poulies	Samedi 17	Mai	GRANDE SYNTHÉ	DRE Arcs à Poulies	MANCHE 2 GRANDE SYNTHÉ
DRE classique	Dimanche 18	Mai	GRANDE SYNTHÉ	DRE Arcs Classiques	MANCHE 2 GRANDE SYNTHÉ
DR Jeunes	Samedi 31	Mai	SENLIS	DR JEUNES secteur 1	MANCHE 2 SENLIS
DR Promo CO	Samedi 31	Mai	SENLIS	DR PROMO Poulies /BB?	MANCHE 2 SENLIS
DR Promo CL	Dimanche 01	Juin	SENLIS	DR PROMO Classique	MANCHE 2 SENLIS
DR Jeunes	Samedi 14	Juin	ST AMAND	DR JEUNES Secteur 2	MANCHE 2 ST AMAND
DR Promo CO	Samedi 14	Juin	ST AMAND	DR PROMO Poulies /BB?	MANCHE 3 ST AMAND
DR Promo CL	Dimanche 15	Juin	ST AMAND	DR PROMO Classiques	MANCHE 3 ST AMAND
DR Jeunes	Samedi 21	Juin	ESTREES ST DENIS	DR JEUNES Finale Régionale	ESTREES ST DENIS
DRE poulies	Samedi 21	Juin	ESTREES ST DENIS	DRE arcs à Poulies	MANCHE 3 ESTREES ST DENIS
DRE classique	Dimanche 22	Juin	ESTREES ST DENIS	DRE arcs Classiques	MANCHE 3 ESTREES ST DENIS

La DR Excellence – DRE :

- 4 catégories pour des équipes non mixtes :
- Classiques Dames et Hommes : Distance 70m, Blason 122cm
 - Poulies Dames et Hommes : Distance 50m, Blasons 80cm
 - L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la Montante/Descendante comme en D2 en fonction du nombre d'équipe engagée.
 - Les équipes doivent participer à 3 épreuves 2 x 70m (Classique) ou 2 x 50m (Poulies) + Finales.
 - Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR "Excellence" est déclaré **Champion Régional** dans sa catégorie et accède à la Finale Nationale des DR.
 - Un club ayant une équipe en D1, en D2 ou en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans le même cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

- Dans les catégories ouvertes, les équipes championnes régionale (13 régions) sont qualifiées.
- Dans chaque catégorie, 24 équipes maxima peuvent être qualifiées à la finale nationale. Le classement national FITA par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.
- Pour les arcs Classique, les **8 premiers du classement final de la Finale Nationale des DR** montent en D2 l'année suivante.
- Pour les arcs à Poulies, les **2 premiers pour les femmes et les 3 premiers chez les hommes du classement final de la Finale Nationale des DR** montent en DNAP la saison suivante.

La DR Promo :

- **Classique** : Mixte, 50m, Blasons 122cm, Catégories U18,U21, S1 à S3.
 - **Poulies** : Mixte, 50m, Blasons 122cm, Catégories U18,U21, S1 à S3
 - **Arcs nus** : Mixte, 50m, Blasons 122cm, Catégories U18,S1(si au moins 4 équipes engagées)
- Un archer concourant en DR Jeunes peut participer à la DR Promo ?????

La DR Jeunes : Arcs Classique, Mixite, Distances internationales, 2 catégories

- Catégories U13/U15,
- Catégorie U18/U21.
- Deux manches par **secteur** : **secteur1 (Picardie=02/60/80) Secteur 2(Flandres=59/62)**
- Les 4 premières équipes dans chaque catégorie dans chaque secteur sont qualifiées pour une finale régionale.

Règlement des différentes Divisions Régionales

La Division Régionale Excellence

Déroulement de l'épreuve :

- Un tir de qualification -2x70m /blason 122cm(Classiques), 2 x 50m/blason 80cm(Poulies) le matin en **rythme ABC**.
 - Les équipes sont composées de 3 ou 4 archers
 - A l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées.
 - Les 16 premières équipes sont qualifiées pour disputer les phases finales.
 - On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8èmes de finale : 1er contre 16ème, 2ème contre 15ème, 3ème contre 14ème et ainsi de suite
 - Les équipes gagnantes leurs 8èmes de finale sont qualifiées en ¼ de finale.
 - Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9ème place.
 - A l'issue du 2ème match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4ème et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur l'étape.
- Les tableaux seront adaptés au nombre d'équipes participantes.

Attribution des points : Lors de chaque épreuve, en fonction du classement, les points sont attribués :

A l'issue des 3 épreuves, le total des points donne le classement.

Cls	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12 ^{ème} et au-delà
Pts	35	30	26	22	18	15	12	9	6	4	2	1

Si 2 équipes (ou plus) sont à égalité, le départage sera effectué par la totalité des scores de qualification.

Qualification nationale : L'équipe gagnante est qualifiée pour la Finale Nationale des Vainqueurs de DR sauf si le club possède déjà une équipe au niveau national (dans cette catégorie), dans ce cas de figure, c'est le suivant au classement qui représentera les Hauts de France à la finale nationale.

Extrait du règlement national :

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région.

Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des

DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE organisées dans sa région.

Les Comités Régionaux ont la possibilité de signaler tout manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR.

La Division Régionale promo Mixte

Déroulement de l'épreuve.

- Règlement identique à celui de la DRE sauf : **tir de qualification sur 2x50m et match à 50 m.**
 - La finalité de la DR Promo étant de tirer par équipe, il n'y a pas de Cut pour participer aux matchs.
 - L'organisation des matchs se fait sous forme « **Montanes-Descendantes** »
 - Les équipes sont composées de 3 ou 4 archers (qualification de l'équipe = total des 3 meilleurs scores)
 - La mixité est autorisée.
 - Il y a une **DR Promo Arcs Classiques**, une **DR Promo Poulies** et une **DR Promo Arcs nus** (sous conditions).
 - **Date limite pour engager une équipe supplémentaire :** Le nombre de cibles installées maximum est défini en fonction de la capacité d'accueil des organisateurs. **Pour 2025 le nombre de cibles est de 30.**
- Deux dates d'inscription sont définies:
- * Les clubs peuvent inscrire leur **1ère équipe jusqu'à la 1ère date limite**
 - * et inscrire éventuellement **une 2ème équipe** après cette date si la capacité d'accueil (30 équipes en 2025) n'a pas été atteinte. Si la capacité d'accueil est dépassée, l'inscription des équipes se fera par rapport à la chronologie de réception des dates d'enregistrement des inscriptions.

Attribution des points : lors de chaque manche, des points sont attribués et à l'issue des 3 manches, le classement est établi en totalisant les points obtenus sur les trois épreuves.

Cls	1	2	3	4	5	6	6	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	au-delà
Pts	35	30	26	23	21	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

La Division Régionale Jeunes (nouvelle formule en 2025)

Inscriptions :

- Deux catégories sont ouvertes : U13/U15 et U18/U21 (Arcs classiques).
- Les clubs peuvent inscrire une seule équipe (mixte ou non) dans les deux catégories. La composition des équipes peut varier d'une manche à l'autre.

L'entente entre 2 clubs :

Les clubs avec peu de licenciés jeunes peuvent avoir des difficultés à trouver 3 archères ou archers pour composer une équipe dans une catégorie. Pour faciliter l'accès de ces clubs à la DR Jeunes, l'autorisation est accordée à **deux clubs** de réaliser une entente pour permettre la mise en place d'une équipe dans les deux catégories définies.

Cette entente est soumise à quelques règles. Tous les clubs désireux de bénéficier de cette possibilité devront au préalable en référer au CRTAHD qui énoncera les quelques règles à observer et validera cette entente.

Déroulement des épreuves.

- Deux manches organisées en secteurs et une manche finale.

Le territoire des Hauts-de-France est divisé en 2 secteurs :

- Le secteur 1 = **Picardie** composé des départements **02, 60 et 80.**
- le secteur 2 = **Flandres** composé des départements **59 et 62.**

2 manches sont organisées dans chaque secteur permettant de qualifier 4 équipes dans chaque catégorie pour participer à une finale régionale.

- Déroulement des manches par secteur - organisation en deux phases :

• Les qualifications :

Les archères et archers tirent 2 séries de 36 flèches dans les conditions habituelles de leur catégorie de classement aux distances internationales (tableau ci-contre).

A l'issue des qualifications : cumul des 3 meilleurs scores des archères et archers pour la ou les équipes U13-15 et cumul des 3 meilleurs scores des archères et archers pour la ou les équipes U18-21.

• Les phases finales en matchs-duels

A l'issue des qualifications :

- Classement par catégories U13-15 – U18-21.
- Mise en place des rencontres-matchs (organisation Montantes/Descendantes comme en DRE).
- Les matchs se tirent : - à **30m sur blason de 80cm pour les équipes U13-15,**
- à **60m sur blasons de 122cm pour les équipes U18-21**
- A l'issue des phases finales, classement pour les U13-15 et les U18-21.
- Attribution des points lors de chaque manche par secteur

Catégories	Distances	Blasons
U13	30 m	80cm
U15	40 m	80cm
U18	60 m	122cm
U21	70 m	122cm

- Cumul des points des 2 manches / secteurs

- Les **4 premières équipes** à l'issue des 2 manches /secteur sont qualifiées pour la finale régionale.

- En cas d'égalité, le cumul des scores des qualifications permettra le départage les ex-aequo.

Cls	1er	2ème	3ème	4ème	5 ^{ème} et +
Pts	15	10	6	4	2

- Déroulement de la finale régionale.

- Les 8 équipes U13-15 et 8 équipes U18-21 qualifiées disputent la finale régionale.
 - Le déroulement de l'épreuve est similaire à celui défini plus haut pour les manches par secteurs.
- La finale de DR Jeunes se déroule simultanément avec une manche de DRE ou une manche de DR Promos .

Les permutations entre archers :

Pour toutes divisions et lorsqu'il y a 4 archers dans l'équipe, la permutation entre archers est autorisée entre les volées d'un match, la permutation n'est pas autorisée au cours d'une volée.



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR PARTICIPER A LA Division Régionale

CLUB : _____ N° d'agrément _____

NOM du responsable ... : _____

E-mail : _____ Téléphone. : __/__/__/_/___

Montant de l'Inscription *Chèque à l'ordre du CRTAHDF*

<input type="checkbox"/>	DRE Classiques Dames	150€
<input type="checkbox"/>	DRE Classiques Hommes	150€
<input type="checkbox"/>	DRE Arcs à Poulies Dames	150€
<input type="checkbox"/>	DRE Arcs à Poulies Hommes	150€
<input type="checkbox"/>	DR Promotion Mixte arcs Classiques	100€
<input type="checkbox"/>	DR Promotion Mixte arcs à poulies	100€
<input type="checkbox"/>	DR Arc nu Mixtes	100€
<input type="checkbox"/>	DR Jeunes U13/U15	50€
<input type="checkbox"/>	DR Jeunes U18/21	50€

Responsable des inscriptions M. _____ *Signature*

Date limite de réception des inscriptions :

- DRE.....: Le 25 mars (1ère manche le 12 avril)
- DR JEUNES.....: Le 20 avril (1ère manche le 10 mai)
- DR Promo.....: Le 20 avril 1ère équipe (1ère manche le 10 mai) -
à partir du 01 mai inscription 2ème équipe

Rappel : pour la DR Promo, pour éviter d'avoir un nombre d'équipes supérieur à la capacité d'organisation, une 2ème équipe ne peut être engagée que si la capacité d'accueil de l'organisateur n'est pas atteinte.

L'inscription d'une 2ème équipe ne peut être validée que passée la date limite du 01 mai.

Pour l'inscription d'une 2ème équipe, si la capacité d'accueil est dépassée, la validation des 2èmes équipes se fera par rapport à la chronologie des dates de réception des inscriptions.

Inscription 2ème équipe en DR Promo ..: Date de réception __/__/___

A : André ALLARD

Résidence du centre - Appart.23

65, rue de l'Industrie

59117 WERVICQ-SUD

e-mail : andreallard19@gmail.com

Tel.: 03 20 39 37 57